

26.04.10 | 04:30 | La Cote

CONTRATS LES SALARIÉS GARDERONT LEURS STATUTS, MAIS DEVRONT FAIRE PREUVE DE SOUPLESSE.

Pas de crainte pour les quelque huitante employés des huit communes



Les instances politiques se sont engagées à ne licencier aucun des employés des huit communes de Terre Sainte. Alexis Voelin

Contrats Les salariés garderont leurs statuts, mais devront faire preuve de souplesse.

Nous nous sommes engagés à ne pas licencier, s'exclame fermement Pierre Stampfli, syndic de Chavan-nes-de-Bogis. Et de poursuivre que les quelque huitante employés communaux des huit communes garderont leurs statuts et avantages sociaux, même s'il leur sera peut-être demandé une certaine flexibilité à l'intérieur de la Terre Sainte. Tout comme, ils devront peut-être accepter un autre travail.

Vu certaines différences entre les communes, au fil des années, les salaires seront harmonisés, mais plutôt contre le haut. On peut imaginer par la suite, outre des départs naturels, des promotions internes. Des analyses devront être faites, mais j'ai le sentiment que les personnes en place ont un coût moins élevé, précise-t-il encore.

Avec le temps, certaines rationalisations pourront se faire, renchérit Hermann Tschopp, syndic de Tannay. Vu une administration centralisée, on peut imaginer les différents bâtiments communaux utilisés à d'autres fins. Comme le Copil pour la fusion (Comité de pilotage) propose la centralisation administrative à Coppet, à l'heure actuelle de nombreuses inconnues subsistent. Nous ne connaissons pas encore les disponibilités des locaux, ajoute Hermann Tschopp.

Et de poursuivre que si rien n'est encore arrêté, sa vision prévoit certains regroupements, comme par exemple la centralisation du contrôle de l'habitant à Coppet tout en maintenant les antennes dans les huit villages. Je pense à une seule bourse communale avec un système comptable pour toutes les communes, tout comme un service des constructions commun.

Tous ces éléments donneront une force plus importante sur les plans politique et économique et apporteront des avantages dignes d'une ville, souligne Hermann Tschopp.

Cela permettra d'améliorer les prestations, se réjouit le syndic de Tannay. Tout ceci ne sont que des propositions, conclut Pierre Stampfli. Si la votation passe, on a une année pour construire la fusion.